



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Instruments de musique

Question écrite n° 37709

#### Texte de la question

M Jean Reyssier attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que sur celui des musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. En effet, il y a deux sortes de basson joués dans le monde : l'un d'origine allemande dit « basson allemand », basson « Heckel » ou « Fagott » ; l'autre de facture et de tradition françaises dit « basson français ». Or la libre concurrence entre les deux systèmes qui devrait être de règle, n'existe pas toujours. De récents concours de recrutement afin de pourvoir à des postes de basson dans les opéras de Nice et de Lyon, précisaient dans leur règlement que les concours étaient réservés aux instrumentistes jouant le basson allemand. L'administration du futur opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. C'est faire peu de cas des bassonistes actuellement en poste à l'Opéra dont la plupart sont titulaires de plusieurs prix internationaux. L'enseignement dispense dans les écoles de musique municipales, nationales, conservatoires nationaux de région, conservatoires supérieurs de Lyon et de Paris, c'est à partir du basson français. Si les précédents de Nice et de Lyon se renouvelaient, que feraient les bassonistes français et quelle serait alors la valeur d'un diplôme d'État ne permettant pas de se présenter dans un concours en France ? De plus, les instruments dont on connaît le prix élevé, appartenant aux conservatoires comme aux particuliers, devraient tous être remplacés par des instruments d'importation. Il est clair que tout un pan de la lutherie française disparaîtrait de ce fait. Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire pour garantir la pérennité du basson français alors que débute l'année du patrimoine.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Reyssier Jean](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37709

**Rubrique :** Musique

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 953